Conditions Générales de Vente et d'Utilisation (CGVU) des titres de transport

BREIZHGO CAR INTERURBAIN – FINISTERE

Version du 18 novembre2026

Les présentes Conditions Générales et de Vente et d'Utilisation (ci-après les CGVU) ont pour objet de déterminer les conditions de souscription et d'utilisation des titres de transport utilisables sur le réseau de transport en cars interurbains BreizhGo en Finistère et s'appliquent à tout client, qu'il soit acheteur ou détenteur du titre.

L'Utilisateur doit prendre connaissance des présentes CGVU, disponibles dans les gares routières de Brest et Quimper et sur le site internet BreizhGo.

Chaque utilisation ou achat d'un titre de transport en cars interurbains BreizhGo en Finistère implique l'acceptation sans réserve par l'Utilisateur des présentes CGVU. Les transporteurs se réservent le droit de refuser l'accès ou d'exclure, sans préjudice de tout dommage et intérêt pour l'Utilisateur et sans notification préalable, tout Utilisateur qui ne respecterait pas les présentes CGVU.

1. Définitions

Est entendu par les termes :

« **Boutique en ligne** » : service d'achat en ligne de titres de transport BreizhGo, accessible depuis le site BreizhGo, et régit par des Conditions Générales d'Utilisation et de Vente disponibles sur breizhgo.bzh.

« Application BreizhGo M-ticket » : application mobile ayant pour objet l'achat et l'utilisation en ligne de titres de transports dématérialisés valables sur le réseau de lignes de cars interurbains BreizhGo pour lesquelles la Région Bretagne est autorité organisatrice.

« Réseau BreizhGo Car » : réseau de transport des lignes de cars interurbains desservant le Finistère pour lesquelles la Région Bretagne est autorité organisatrice.

« **Utilisateur** » : désigne la personne physique ayant conclu les présentes CGVU.

2. Tarification

2.1. Principes généraux

Deux tarifications existent au sein du réseau BreizhGo Car suivant deux types de lignes :

- La ligne 931 (Brest – Quimper) à tarif par tranches kilométriques ;
- Les lignes à tarif unique, à savoir l'ensemble des autres lignes.

L'ensemble des tarifs est disponible sur le site BreizhGo, ils sont indiqués en euros toutes taxes comprises et sont révisables sur décision du Conseil régional de Bretagne.
En cas de modification tarifaire, le tarif appliqué reste inchangé jusqu'à l'échéance du titre de transport acheté.

2.2. Réduction

Des réductions peuvent être accordées :

- Aux personnes de moins de 26 ans. La réduction est valable jusqu'à la date anniversaire des 26 ans, sur présentation d'un justificatif d'âge : carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjour ;
- Aux personnes en situation difficile (tarif BreizhGo Solidaire). Pour pouvoir bénéficier du tarif BreizhGo Solidaire, une demande de carte est à effectuer au préalable sur le site BreizhGo. Cette carte sera à présenter lors de chaque achat et lors d'un contrôle des titres ;
- Aux accompagnateurs des personnes en situation de handicap. L'accès au tarif BreizhGo Solidaire pour l'accompagnateur est possible sur simple présentation de la carte mobilité inclusion de l'accompagné (ou carte d'invalidité ou de priorité ou de stationnement encore en vigueur).

Les Utilisateurs doivent se munir d'un justificatif d'âge et/ou de statut qui pourront être demandés au moment de la montée ou pendant un contrôle (conducteur/contrôleur).

2.3. Gratuité

Les Utilisateurs de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un adulte et peuvent bénéficier d'un titre gratuit selon les conditions suivantes :

- Pour les enfants de 0 à 4 ans inclus, une gratuité est accordée aux enfants voyageant avec un adulte (18 ans et plus) disposant d'un titre de transport payant valide, **dont abonnement** ;
- Pour les enfants de 5 à 11 ans inclus, une gratuité est accordée aux enfants voyageant avec un adulte (18 ans et plus) disposant d'un titre de transport payant valide, **hors abonnement** ;

Cette gratuité est valable dans une limite de 2 enfants par adulte. Un justificatif d'âge de l'enfant doit pouvoir être présenté au moment de la montée ou pendant un contrôle (pièce d'identité avec photo). Un titre gratuit sera distribué à l'enfant à la montée à bord, ou devra être retiré au préalable au guichet aux heures d'ouvertures à Brest ou Quimper.

3. Titres de transport

Pour voyager sur le réseau BreizhGo Car, l'Utilisateur doit obligatoirement être en possession d'un titre de transport en cours de validité et validé ainsi que de ses justificatifs (d'âge et/ou statut) le cas échéant. L'achat d'un titre ne garantit pas une place dans le car. Les titres nominatifs sont personnels et non cessibles. Les titres non nominatifs sont non cessibles une fois validés. La validation et / ou la présentation d'un titre est obligatoire à la montée.

Les conditions générales de vente et d'utilisation propres à l'application BreizhGo M-ticket s'appliquent. Celles-ci sont consultables sur l'application BreizhGo M-ticket.

3.1. Titre unitaire

3.1.1. Présentation

Le titre unitaire permet de réaliser un trajet le jour même de l'achat sur le réseau BreizhGo Car sur l'origine-destination choisie, mais également en correspondance (sauf ligne 931).

Il est décliné en une version tout public (26 ans et plus), une version jeune (moins de 26 ans), une version dite « solidaire » sous condition (voir partie 2.2.) et une version gratuite sous condition pour les Utilisateurs de moins de 12 ans (voir partie 2.3.). Le voyageur doit avoir moins de 26 ans lors de l'achat et de l'utilisation de la version jeune (la présentation d'un justificatif d'âge peut être demandée lors d'un contrôle à bord).

Sa durée de validité est de 3h après la première montée.

3.1.2. Canaux de vente

Ce titre est en vente :

- à bord des cars sous la forme d'un ticket thermique (titre papier). Le règlement est à effectuer en espèces (faire l'appoint dans la mesure du possible). Il peut être effectué également par carte bancaire sur la ligne 931. La vente à bord n'est pas possible aux arrêts Gare routière de Brest et Quimper aux horaires d'ouverture des guichets. ;
- dans les gares routières de Brest et Quimper, sous la forme d'un ticket thermique (titre papier), pour les seules versions tout public (26 ans et plus), jeune (moins de 26 ans) et solidaire, et pour un trajet effectué la même journée que la journée d'achat, chargé sur une carte KorriGo ou sous la forme d'un billet rechargeable (à l'exception de la version solidaire uniquement chargée sur carte KorriGo ou vendue sous la forme d'un titre papier, sur présentation de la carte solidaire, cf partie 2.2). Le règlement est à effectuer en espèces, par carte bancaire ou par chèque ;
- sur l'application BreizhGo M-ticket, sous un format dématérialisé, pour les seules versions tout public (26 ans et plus) et jeune (moins de 26 ans). Le règlement est à effectuer par carte bancaire.

Les Utilisateurs de moins de 12 ans bénéficient de la gratuité sous condition (voir partir 2.3.). Ce titre n'est distribué qu'à bord des cars, sauf aux arrêts Gare routière de Brest et Quimper aux horaires d'ouverture des guichets.

3.1.3. Correspondances gratuites

Ce titre permet dans les deux heures et demie qui suivent la première validation d'effectuer une correspondance gratuite :

- sur une autre ligne du réseau BreizhGo Car en Finistère, exceptée la ligne 931, sur validation à bord de la carte KorriGo ou du billet rechargeable, chargé du titre unitaire, ou présentation à bord du titre unitaire en format papier ;
- sur les réseaux de transport en commun de Quimper (QUB) et Brest (Bibus) sur validation à bord de la carte KorriGo ou du billet rechargeable, chargé du titre unitaire, ou présentation à bord du titre unitaire en format papier.

3.1.4. Cas particulier des lignes en accord de commercialisation avec SNCF TER

Pour les lignes 929 (Morlaix – Roscoff), 931 (Brest – Quimper), 943 (Pont-Aven – Concarneau – Quimper) et 951 (Douarnenez – Quimper) spécifiquement, le titre unitaire est disponible suivant ses quatre versions décrites à l'article 3.1.1 sur les principaux trajets dans les deux sens, et en vente sous la forme d'un titre papier au sein des guichets dans les gares ferroviaires bretonnes, sur le site TER BreizhGo, SNCF Connect et les partenaires de SNCF (Trainline, etc.). Les conditions générales de vente et d'utilisation spécifiques disponibles sur le site TER BreizhGo s'appliquent.

3.2. Carnet de titres unitaires

3.2.1. Présentation

Le carnet de voyages permet de réaliser plusieurs voyages sur le réseau BreizhGo Car sur l'origine-destination choisie, et en correspondance (sauf ligne 931). Les carnets comprenant 10 voyages sont proposés à un tarif unitaire inférieur à celui de l'achat de 10 voyages individuels.

Ce titre est décliné aux Utilisateurs en une version tout public (26 ans et plus), une version jeune (moins de 26 ans) et une version dite « solidaire » sous condition (voir partie 2.2.). Le voyageur doit avoir moins de 26 ans lors de l'achat et de l'utilisation de la version jeune (la présentation d'un justificatif d'âge peut être demandée lors d'un contrôle à bord).

3.2.2. Canaux de vente

Ce titre est en vente :

- dans tous les points de vente agréés BreizhGo[1] y compris les gares routières de Quimper et Brest sous la forme d'un billet rechargeable ou chargé sur une carte KorriGo (à l'exception de la version solidaire uniquement chargée sur carte KorriGo, cf partie 2.2). Les moyens de paiements sont fixés librement par chacun de ces points de vente ;
- sur l'application BreizhGo M-ticket sous un format dématérialisé pour les seules versions tout public (26 ans et plus) et jeune (moins de 26 ans). Le règlement est à effectuer par carte bancaire ;
- sur la boutique en ligne disponible sur le site BreizhGo, chargé sur une carte KorriGo pour les seules versions tout public (26 ans et plus) et jeune (moins de 26 ans). Le règlement est à effectuer par carte bancaire.

3.2.3. Correspondances gratuites

Ce titre permet dans les deux heures et demie qui suivent la première validation d'effectuer une correspondance gratuite :

- sur une autre ligne du réseau BreizhGo Car en Finistère, exceptée la ligne 931, sur validation à bord de la carte KorriGo ou du billet rechargeable, chargé du carnet de titres unitaires ;
- sur les réseaux de transport en commun de Quimper (QUB) et Brest (Bibus) sur validation à bord de la carte KorriGo ou du billet rechargeable BreizhGo, chargé du carnet de titres unitaires.

3.3. Titre scolaire+

La carte BreizhGo scolaire+, à commander exclusivement sur le site BreizhGo, donne la possibilité aux élèves titulaires d'un abonnement scolaire BreizhGo d'utiliser l'offre commerciale (grand public) en dehors des trajets depuis ou vers leur établissement scolaire. Excepté durant les vacances scolaires estivales, cette carte donne droit à la délivrance à bord d'un titre scolaire+.

Le titre scolaire+ est un titre gratuit délivré uniquement à bord des cars et valable sur présentation de la carte BreizhGo scolaire+.

3.4. Abonnement mensuel

3.4.1. Présentation

[1] Dont la liste est consultable sur le site BreizhGo

L'abonnement mensuel permet de se déplacer sur le réseau BreizhGo Car sur l'origine-destination choisie, et en correspondances sur les autres lignes du réseau BreizhGo Car en Finistère (sauf ligne 931).

L'abonnement est valable sur un mois calendaire (du 1er au dernier jour du mois). Il est disponible à la vente 2 mois avant, à compter du 20 du mois.

Il est décliné en une version tout public (26 ans et plus) et une version jeune (moins de 26 ans). Le voyageur doit avoir moins de 26 ans lors de l'achat de la version jeune (la présentation d'un justificatif d'âge peut être demandée lors d'un contrôle à bord).. Cette version jeune est valable y compris le mois d'anniversaire des 26 ans.

3.4.2. Canaux de vente

Ce titre se matérialise sur une carte KorriGo et peut être chargé :

- dans tous les points de vente agréés BreizhGo[2] y compris les gares routières de Quimper et Brest. Les moyens de paiements sont fixés librement par chacun de ces points de vente ;
- sur la boutique en ligne disponible sur le site BreizhGo. Le règlement est à effectuer par carte bancaire.

3.4.3. Correspondances gratuites

Ce titre permet dans les deux heures et demie qui suivent la première validation :

- d'effectuer une correspondance gratuite sur une autre ligne du réseau BreizhGo Car en Finistère, exceptée la ligne 931, sur validation à bord de la carte KorriGo sur laquelle est chargée l'abonnement mensuel ;
- d'effectuer une correspondance gratuite sur le réseau de transport en commun de Quimper (QUB) après s'être rendu à l'agence commerciale QUB ou en gare routière de Quimper et sur le réseau de transport en commun de Brest (Bibus) après s'être rendu à l'agence commerciale Bibus ou en gare routière de Brest. La carte KorriGo sur laquelle est chargée l'abonnement mensuel doit être présentée, ce qui permet d'obtenir un titre unitaire utilisable sur le réseau de transport en commun concerné, la totalité du mois concerné par l'abonnement mensuel.

3.5. Abonnement annuel

3.5.1. Présentation

L'abonnement annuel permet de se déplacer sur le réseau BreizhGo Car sur l'origine-destination choisie, et en correspondances sur les autres lignes du réseau BreizhGo Car en Finistère (sauf ligne 931).

L'abonnement est valable 12 mois à compter de la date de début de validité. A la fin des 12 mois, le voyageur doit réaliser une nouvelle demande d'abonnement. L'abonnement n'est pas à tacite reconduction. Il est disponible à la vente 3 mois avant la date de début souhaitée. L'abonnement prend effet le 1er du mois choisi.

Il est décliné en une version tout public (26 ans et plus) et une version jeune (moins de 26 ans). Le voyageur doit avoir moins de 26 ans lors de l'achat de la version jeune. Le voyageur doit avoir moins de 26 ans lors de l'achat de la version jeune. Cette version jeune est valable sur une année glissante comprenant la date d'anniversaire des 26 ans.

3.5.2. Canaux de vente

[2] Dont la liste est consultable sur le site BreizhGo

Ce titre se matérialise sur une carte KorriGo nominative et peut être chargé dans les gares routières de Brest ou Quimper. Les moyens de paiements sont fixés librement par chacun de ces points de vente.

3.5.3. Correspondances gratuites

Ce titre permet dans les deux heures et demie qui suivent la première validation d'effectuer une correspondance gratuite

- sur une autre ligne du réseau BreizhGo Car en Finistère, exceptée la ligne 931 sur présentation à bord de la carte KorriGo sur laquelle est chargée l'abonnement mensuel ;
- sur le réseau de transport en commun de Quimper (QUB) après s'être rendu à l'agence commerciale QUB, et sur le réseau de transport en commun de Brest (Bibus) après s'être rendu à l'agence commerciale Bibus. La carte KorriGo sur laquelle est chargée l'abonnement annuel doit être présentée, ce qui permet d'obtenir un titre unitaire utilisable sur le réseau de transport en commun concerné, utilisable la totalité de l'année concernée par l'abonnement annuel.

4. Conditions d'utilisation et contrôles

L'usager est responsable de la vérification préalable de la conformité à son besoin du titre de transport acheté, et s'engage par la validation des présentes CGVU au respect du règlement régional des transports interurbains disponible en ligne sur le site BreizhGo.
Des contrôles peuvent être opérés à tout moment par les agents désignés par l'exploitant du réseau.

5. Services après-vente

5.1. Perte, vol, dégradation ou dysfonctionnement du support

- **Carte KorriGo** : En cas de perte, de vol ou de dégradation d'une carte KorriGo nominative, une nouvelle carte KorriGo pourra être délivrée pour un coût de 8€ à la charge de l'Utilisateur. En cas de dysfonctionnement avéré ne relevant pas de la responsabilité de l'usager, une nouvelle carte KorriGo pourra être délivrée gratuitement. La demande de duplicata est à effectuer par l'Utilisateur au guichet des gares routières de Brest ou Quimper ou via le formulaire en ligne disponible sur le site BreizhGo. Après cette action, la carte sera déclarée comme perdue ou volée et ne sera plus utilisable. Les titres cars BreizhGo tels que les abonnements mensuels ou annuels pourront être restitués sur la nouvelle carte à partir du n° client ou éventuellement de l'ancien n° de carte. Les autres titres devront être rechargés auprès du ou des réseaux urbains concernés ;
- **Ticket papier** (y compris billet rechargeable) : Aucun remplacement n'est possible en cas de perte ou de vol ;
- **Carte Solidaire :** En cas de perte ou de vol, un duplicata pourra être délivré pour un coût de 4€ par carte à la charge de l'Utilisateur. La demande est à réaliser via le formulaire disponible sur le site BreizhGo ;
- **Carte Scolaire+ :** En cas de perte ou de vol, un duplicata pourra être délivré pour un coût de 8€ par carte à la charge de l'Utilisateur. La demande est à réaliser via le formulaire en ligne dont le lien est disponible sur le site BreizhGo ;
- **BreizhGo M-ticket :** voir les CGVU de l'application BreizhGo m-ticket disponibles directement dans l'application.

5.2. Justificatif d'achat

Un justificatif d'achat est délivré au client, physiquement ou au format numérique suivant son canal d'achat, excepté pour les titres unitaires pour lesquels aucun justificatif d'achat n'est délivré physiquement. Des attestations employeur sont produites sur demande pour les abonnements, en envoyant un justificatif d'achat (via le site BreizhGo) avec le numéro de carte KorriGo.

5.3. Echange et remboursement

Le remboursement d'un abonnement mensuel non entamé (c'est-à-dire qui n'a pas encore été activé via une validation sur un valideur car BreizhGo) et valable le mois M peut faire l'objet d'un échange ou d'un remboursement jusqu'au 15 du mois M au plus tard. Pour cela, l'Utilisateur est invité à :

- se rendre dans les gares routières de Quimper ou Brest ;
- ou effectuer sa demande directement en remplissant le formulaire de contact consultable sur le site BreizhGo, rubrique Nous contacter)

Un abonnement annuel peut être résilié sur demande de l'Utilisateur auprès de la gare routière dans laquelle il a été émis. Tout mois entamé est dû.

Les autres titres ne sont ni échangeables, ni remboursables.

Cas particulier du remboursement sur l'application BreizhGo M-ticket

En cas de mauvaise manipulation avérée liée à l'achat simultané de plusieurs titres par erreur un remboursement du reliquat de titres pourra être effectué. Les titres devront impérativement ne pas être utilisés.

En cas d'une activation de titre sans passage du car à l'horaire prévu (validation à plus ou moins 15 min de l'heure de passage), une réactivation de titre pourra être proposée à l'Utilisateur. Pour éviter ce cas de figure, il est conseillé de ne valider qu'à la montée à bord.

Dans ces différents cas l'Utilisateur doit se manifester dans les 48h de mauvaise manipulation ou de l'activation du titre sans passage du car.

6. Service clientèle

Pour toute information ou réclamation, l'Utilisateur peut contacter la Centrale d'appel BreizhGo via le formulaire de contact, consultable sur le site BreizhGo, rubrique Nous contacter, ou directement par téléphone au numéro 02 99 300 300 du lundi au samedi de 8h à 20h (prix d'un appel local).

7. Politique de protection des données personnelles

En acceptant les présentes CGVU, l'Utilisateur accepte que les informations recueillies soient utilisées afin de répondre à sa demande d'inscription au service de transport proposé par la Région Bretagne. Les données collectées sont destinées aux services concernés de la Région, et le cas échéant, à leurs sous-traitants et prestataires. L'Utilisateur dispose du droit d'accéder aux informations qui vous concernent, notamment pour y apporter d'éventuelles corrections ainsi que du droit à la limitation du traitement et de définir des Directives relatives au sort des données à caractère personnel après votre décès. L'Utilisateur dispose, également, du droit de s'opposer à tout moment, à ce traitement. Pour exercer ces droits, l'Utilisateur est invité à envoyer un mail à l'adresse informatique-libertes@bretagne.bzh ou par courrier postal auprès du Délégué à la Protection des Données de la Région Bretagne, 283 avenue du Général Patton CS 21101 35711 Rennes Cedex 7. Pour tout complément d'information, sur la gestion de vos données personnelles, l'Utilisateur est invité à consulter la charte de confidentialité disponible sur le site BreizhGo.

8. Modification du document

La présente version des CGVU est en application à compter de la date de version indiquée au début du document.
La Région Bretagne se réserve le droit de modifier ou de mettre à jour à tout moment, sans préavis ni information préalable des Utilisateurs, unilatéralement, les présentes CGVU au gré des changements ou additions effectués, afin notamment de se conformer à toutes évolutions légales, jurisprudentielles, éditoriales et/ou technique.
Les modifications à venir ne seront pas applicables aux ventes effectuées avant la date d'entrée en vigueur de ces modifications, sauf pour ce qui concerne les modalités relatives à l'utilisation des titres.
Les modifications éventuellement apportées par la Région aux CGVU seront portées à la connaissance des Utilisateurs par leur simple mise en ligne. La Région invite donc tout Utilisateur à consulter régulièrement les CGVU. Tout nouveau Service intégrant de nouvelles techniques ou nouvelles caractéristiques améliorant la qualité des Services existants seront aussi soumis aux présentes Conditions générales, sauf disposition expresse contraire.

9. Loi applicable

Les présentes CGVU sont soumises à la loi française. Elles sont rédigées en langue française.